



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 25 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENAUX – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX, Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Michelle NOWAKOWSKI – Karine REGOBIS – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Cécilia BOURGIN à Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE
Sébastien GRIVEL à Jacques DECHENAUX
Séverine GALBRUN à Karine MAURINAUX
Céline GRANGÉ à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Michelle NOWAKOWSKI

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 05
Votants : 29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/85

Convention intercommunale de création d'un réseau de médiathèques dans le secteur grand sud de l'agglomération grenobloise – Le Réseau des médiathèques d'Uriol

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Convention intercommunale de création d'un réseau de médiathèques dans le secteur grand sud de l'agglomération grenobloise – Le Réseau des médiathèques d'Urio

Le développement des réseaux de bibliothèques incite à requestionner les pratiques et envisager un nouveau mode de collaboration. Le secteur grand sud de l'agglomération grenobloise est le seul territoire ne disposant pas de réseau de bibliothèques malgré les sollicitations et attentes des lecteurs.

Afin de répondre à cette demande et établir une offre culturelle équitable en termes de lecture publique, les élus des communes du Gua, Saint-Paul de Varces, Varces-Allières-et-Risset et Vif proposent de créer un réseau de bibliothèques qui permettrait :

- de créer une dynamique de territoire,
- de faciliter l'accès et la circulation des documents,
- de faciliter l'accès et la circulation des personnes grâce à une adhésion unique et une harmonisation des règles d'emprunt,
- d'enrichir l'offre documentaire,
- de faciliter et enrichir le travail des bibliothécaires,
- de coordonner la politique documentaire,
- de proposer une offre d'animations et de manifestations culturelles plus ambitieuse et plus coordonnée.

La mise en réseau des bibliothèques des quatre communes permettrait la mutualisation du fonds documentaire propre à chaque bibliothèque et ainsi proposer aux usagers un plus large panel de documents.

Chaque bibliothèque resterait propriétaire de ses collections et responsable de sa politique documentaire.

Dans ce cadre, les quatre communes s'engageraient à utiliser le même système informatique de gestion des bibliothèques afin de regrouper les catalogues respectifs en une seule et même base de données bibliographiques. Il est précisé que la répartition des dépenses liées à l'acquisition et à la maintenance de ce logiciel de gestion se ferait selon le nombre d'habitants par commune.

A titre indicatif :

	LE GUA	ST PAUL	VARCES	VIF	Total
Population légale municipale au 1 ^{er} janvier 2024	1 838	2 224	8 287	8 584	20 933
	8,78%	10,62%	39,59%	41,01%	100%

Enfin, dans un souci d'égalité d'accès et d'harmonisation, l'inscription aux médiathèques du réseau d'Urio deviendrait gratuite pour tous.

Vu l'article L310-1 A et suivants du Code du Patrimoine ;

Vu la loi du n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil Municipal de Vif du 23 janvier 2021 relative à l'approbation de la signature avec le Département de l'Isère d'une convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique (2020-2026) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le projet de convention intercommunale de création du réseau des médiathèques d'Uriol, tel que joint en annexe ;
- **D'APPROUVER** la gratuité pour tous de l'inscription à la Médiathèque de Vif à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant ;

ANNEXE(S) :

Projet de convention intercommunale de création du réseau des médiathèques d'Uriol

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Michelle NOWAKOWSKI

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : unanimité